ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JEAN CHARRON

20 rue Jean Charron 60440 BOISSY FRESNOY
09 67 30 12 80

CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2018

Présent(e)s :

- Mme Gestkoff (directrice), Mme Ledoux, Mme Delfraissy, Mme Panhaleux, Mme Loiseau, Mme Wuller (enseignantes),
- M Nadeau, Mme Delafontaine, Mme Bastos, Mme Marocco, M Sablonnières (représentants des parents d'élèves)
- M. Lépine (Maire), M. Noirault (conseiller municipal)

Absents excusés : Mme Darmon (IEN) ; Mme Taquet, Mme Duprat, M. Dovergne (conseillers municipaux); M. Coffin (DDEN)

Début de séance	17h10
Rythmes scolaires : 4 jours ou 4,5 jours ?	La directrice communique aux élus municipaux et aux représentants des parents d'élèves les résultats du sondage donné aux familles. On note une forte participation des familles qui s'élève à 87,23%. Les votes exprimés sont de 68,3% pour la semaine à 4 jours et 31,7 % pour la semaine à 4,5 jours (dans le détail : 18,3% des voix pour le choix A ; 12,2% pour le choix B, 1,2% choix A ou B ; 68,3% choix C) Les délégués de parents d'élèves informent le conseil d'école qu'ils voteront représentativement de ces résultats (3 voix pour les 4 jours et 2 voix pour les 4,5 jours). M sablonnières demande si chacun pouvait donner les arguments des différents choix avant de procéder au vote : • Les élus municipaux sont partagés entre le choix de la majorité des familles fréquentant l'école, et le choix qui semble être le meilleur pour les élèves. M Le maire trouve que les TAP ont un réel succès auprès des familles et des enfants (environ 70 par période malgré la participation financière), d'autant plus que cela leur permet d'avoir des activités culturelles et sportives originales. Il souhaiterait proposer aux familles le maintien de cette offre de TAP, le mercredi après-midi ou le vendredi après-midi, quel que soit le rythme scolaire hebdomadaire choisi. Pour l'instant, l'équipe municipale ne sait pas si la subvention de l'état sera maintenue ; mais sa suppression n'entrainera qu'un surcoût de 10€, soit 45€ au lieu de 35€ par enfant par période. • Les représentants de parents d'élèves indiquent qu'ils sont là pour représenter le vote des parents d'élèves et non pour voter personnellement, sachant qu'il y a eu un débat interne pour savoir si les DPE votaient comme la majorité du sondage (5 voix pour les 4 jours) ou proportionnellement aux résultats (3 voix pour les 4 jours ; 2 voix pour les 4,5 jours). • Les enseignantes précisent qu'elles votent en se plaçant d'un point de vue professionnel et non personnel : L'enseignante de maternelle préfère la semaine à 4 jours, car elle trouve les élèves vraiment fatigués à partir du jeudi matin. Les enseignantes d'élémentaires préfèrent la semaine de 4,5 jours, car les 5 matinées sont plus favorables aux apprentissages de la langue française et des mathématiques. De plus, cela permet d'avoir des journées de classe moins longues. La directrice rappelle que la semaine à 4 jours entraine des journées de 6h, et que précédemment, certains élèves du CP au CM2 s'endormaient sur leur table en fin d'après-midi. De plus, les rapports médicaux sur les rythmes d'apprentissages des enfants prônent tous des semaines des 4,5 jours, sachant qu'idéalement la 5e matinée devrait être celle du samedi matin, ce qui permet en plus aux élèves les plus fatigables de se reposer la journée du mercredi. Elle tient une copie de ces rapports à disposition de ceux qui souhaitent en faire la lecture. Pour conclure, les enseignantes indiquent qu'elles respecteront la décision prise par la municipalité quelle qu'elle soit. L'ensemble des membres votants au conseil d'école (5 délégués de parents d'élèves, 6 enseignantes, M. le maire et 1 conseiller municipal) votent à l'unanimité pour un vote à main levée. Sur un rythme scolaire à 4,5 jours : 8 voix Sur un rythme scolaire à 4 jours : 5 voix Abstention 0 La majorité du conseil d'école vote pour le maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours.

Rythmes scolaires : Pour quelle rentrée ?	La directrice rappelle que la décision finale pour le rentrée 2018 appartient au maire de la commune. Cette décision doit être communiquée à la DASEN le 15 janvier au plus tard. Si l'on reste pour sur une semaine de 4,5 jours, l'école conservera les horaires actuels. Par contre, si l'on passe à un rythme de 4 jours, il faudra réfléchir à plusieurs possibilités pour les horaires. Les enseignantes demandent s'il est possible de repasser à 2 services de cantine au lieu d'un, car les élèves sont beaucoup plus énervés en début d'après-midi qu'avant. M le maire invite la directrice et les DPE à participer au comité de pilotage relatif à l'accueil de loisirs, accueil périscolaire et aux TAP le lundi 22 janvier 2018 à 18h00 dans la salle du conseil de la mairie. Pour les horaires on peut envisager de commencer 10 minutes plus tôt, en gardant une pause de 1h45. On peut aussi commencer à la même heure, et écourter la pause méridienne de 10 minutes. Une enseignante propose de commencer 10 minutes plus tôt et d'écourter la pause méridienne de 10 minutes, pour pouvoir finir l'école à 16h05, au lieu de 16h15. La directrice demande au maire de la tenir informée de la décision qu'il communiquera à la DASEN afin de déterminer l'ordre du jour du prochain conseil d'école. De plus, il serait important de faire un courrier de la part de l'ensemble des membres du conseil d'école auprès des familles en expliquant le choix des rythmes scolaires qui a été fait, quel qu'il soit.
Fin de séance	17h45